

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

9 OCTOBRE 2021

N° 2021-09-05

L'an deux mille vingt et un, le neuf octobre à neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trente septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 66
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 255
Présentes : 121
Exprimées par pouvoirs : 92
Total (mini 128) : 213
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Samuel ARNAUD, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

2 représentantes de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses chacune de 6 voix)

Jacqueline BOUYAC, Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs chacune de 7 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

7 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

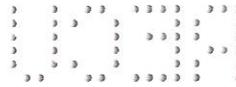
Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Alain JEUNE, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

50 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BARBANSON Fabienne, BARTHEYE Christian, BELLANGER Françoise suppléante, BERNARD Sébastien, BERTELLI Bruno, CAHN Philippe, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DUPOUX Sébastien, FERRIGNO Rosy, GARCIA Jean, GARCIN Robert, GENTIL Anne, GIREN Didier suppléant, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, JAN Maryvonne, JEUNE Alain, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LODS Jean-Denis, MEGE Patrick, MONFREDO Joël suppléant, MONIER Marie-Pierre, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PUSTOCH Alan, RICHARD Éric, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Frédéric, ROUX Serge, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SAVIGNAT Géraldine, SCHÜLER Jean, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, VELLAS Sylvain, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Sylvie PEROT à Claude AURIAS, Marc BOMPARD à Christian BARTHEYE, Jacques NIVON à Claude BAS, Océane CARTOUX à Bruno BERTELLI, Julien CORNILLET et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Florent BRUNET et Patricia PICARD à Jacqueline BOUYAC, Claire LAPIE à Philippe CAHN, Laurent COMBEL et Renée MAOUI à Gilles CREMILLIEUX, Julien DECORTE à Rosy FERRIGNO, Laurence GIRARD à Alain JEUNE, Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Hélène BRETTON et Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jason DUQUENOY et Xavier THIERRY à Roland PEYRON, Monique BALDUCCHI à Christelle RUYSSCHAERT, Muriel BREDY et Jeannik MARTOGLIO à Pascale ROCHAS, Chantal EYMEOD et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Christophe CAMP et Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Jeannie DENIEAULT et Claude PIGAGLIO à Lionel TARDY, Françoise PINET à Gérard TENOUX.



Délégués excusés

Éric BARTHELEMY, Christian GILARDEAU-TRUFFINE¹, Henri GRAUGNARD suppléant, Annkatrin JEPSSEN, Dominique MALLIÉ, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPÉRY, Adriano TAVERNA

Invités excusés

Hervé DEMICHEL DDT26 - UT de Nyons, Isabelle PLASSE, Maire de Chalancon, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL DREAL AURA

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Jean-Jacques BRUN Vice-président CSEP, Daniel CHARRASSE suppléant, Lucien DE MUNTER conseiller municipal de Mérindol les Oliviers, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Céline LASCOMBES Maire de Saint Pantaléon les Vignes, Jean-Luc PERNET 1^{er} adjoint de Bellecombe Tarendol, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Sébastien NINON Chargé de mission Pnr à la région SUD, Olivier SALIN Maire de Rémuzat, Thierry TATONI Vice-président CSEP, Virgile VAN ZELE Journaliste

Monsieur Jean-Denis LODS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Classement de nouvelles communes dans le cadre du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 – Application suite aux élections municipales de 2020 – Communes d'Aulan et Rémuzat

Rapport :

La Présidente expose,

Conformément au décret cité en objet, le Comité syndical a délibéré le 10 mai 2021 pour solliciter le classement par décret des communes qui ont délibéré pour approuver la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales avant le 27 juin 2021.

A la date du 10 mai 2021, les communes de Bellecombe-Tarendol, Chalancon, Chaudebonne, Mérindol-les-Oliviers et Saint-Pantaléon-les-Vignes avaient délibéré favorablement et approuvé la Charte du Parc.

Les communes d'Aulan et de Rémuzat ont également délibéré favorablement et approuvé la Charte du Parc respectivement le 15 mai et le 18 mai 2021.

La Présidente propose de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement de ces 2 communes.

Délibération

- ◆ Vu l'article L133-1 du Code de l'environnement ;
- ◆ Vu l'article R.333-1 du Code de l'environnement,
- ◆ Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux
- ◆ Vu la délibération n° 2017-11-01 du Comité Syndical du 4 décembre 2017
- ◆ Vu la délibération n° 2020-07-06 du Bureau Syndical du 20 octobre 2020
- ◆ Vu l'article 8 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales



Après en avoir délibéré, par 203 voix pour et 4 voix contre, le Comité Syndical

- **Demande** à la Présidente de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement par décret des communes d'Aulan et Rémuzat
- **Autorisation** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12